

PLANÈTE • AGRICULTURE & ALIMENTATION

A Grignon, les étudiants refusent que le domaine agricole et le château soient vendus au privé

Le domaine du château de Grignon (Yvelines), qui accueille l'école AgroParisTech, est en vente. Quatre dossiers de reprise ont été déposés vendredi 26 mars, dont des projets immobiliers privés.

Par Rémi Barroux

Publié aujourd'hui à 12h26, mis à jour à 13h07 • Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés



Les étudiants d'AgroParisTech organisent le blocus de leur école sur le domaine de Grignon (Yvelines), mercredi 24 mars. PHOTO : R. BX.

Les terres agricoles du domaine de Grignon, dans les Yvelines, vont-elles être sacrifiées au profit d'un projet immobilier ? Le château et ses dépendances, anciens communs et bâtiments plus récents, vont-ils être transformés en hôtel et résidence privée, ou en zone d'activité high-tech ? Les étudiants d'AgroParisTech, l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, le redoutent et font le blocus de leur école depuis le 16 mars au petit matin.

« L'appel d'offres de l'Etat pour la vente de Grignon est obscur, nous n'avons que très peu d'informations sur les candidats à la reprise du site. Et dans les critères pour le choix des candidatures, l'aspect

environnemental n'est pas assez précis », explique Romance Ferey, 20 ans, étudiante en première année. Ces dossiers devaient être déposés vendredi 26 mars au plus tard. Quatre candidats se sont déclarés.

Retour en arrière. C'est en mars 2015 que la décision est prise de vendre le domaine de Grignon, soit le château du XVII^e siècle et l'ensemble des dépendances, ainsi que le parc attenant de 290 hectares, avec sa splendide forêt. Les activités d'enseignement et de recherche d'AgroParisTech vont être réunies – d'autres sites ont été vendus en Ile-de-France, dont l'immeuble de la rue Claude-Bernard à Paris – sur le campus de Paris-Saclay.

Après un épisode très médiatisé en 2016 qui vit le club de football du Paris-Saint-Germain intéressé, un temps, par le site pour y implanter son nouveau centre de formation et d'entraînement – le PSG a finalement choisi un site à Poissy –, c'est en mars 2020 que l'appel à projets est officiellement lancé par le ministère de l'agriculture.

Lire aussi | [Football : le PSG déménagera à Poissy et évite ainsi le site controversé de Grignon](#)

Appel d'offres

Supervisé par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), rattachée à la direction générale des finances publiques, l'opération concerne deux lots, selon les précisions apportées par le ministère de l'agriculture. Le premier lot concerne les « *espaces déjà urbanisés* » qui occupent 24 hectares, soit le joli château de style Louis XIII, de briques rouges et pierres blanches, inscrit aux monuments historiques depuis juillet 1941, ainsi que les nombreux bâtiments qui l'accompagnent. Le deuxième concerne les espaces boisés et les terres agricoles représentant près de 250 hectares. « *Ces dernières, assure le ministère, ne sont pas modifiées dans le cadre de l'appel d'offres ; leur utilisation future est décidée par le plan local d'urbanisme par la commune et non modifié par le processus de cession.* »

Enfin, la ferme expérimentale de Grignon, qui se situe en dehors des limites du parc, ceint par un mur de sept kilomètres de long, « *restera pour sa plus grande partie un espace d'expérimentation pour les étudiants d'AgroParisTech* ». Celle-ci représente une surface de 400 ha de cultures et 2 ha de bâtiments techniques.



Le site d'AgroParisTech, comprenant le château de Grignon (Yvelines) du XVII^e siècle et un parc de près de 300 ha, le 24 mars 2021. PHOTO : R. BX.

Les étudiants, dont 300 sont pensionnaires et vivent en permanence sur le site, ne se satisfont donc pas de cette cession même s'il n'est plus question pour eux de remettre en cause leur déménagement vers le plateau de Saclay. « *Ce n'est pas pour nous en particulier mais pour l'intérêt public que nous luttons. On veut que le site reste d'un seul tenant, qu'il ne soit pas morcelé comme cela sera le cas si c'est un projet immobilier qui est retenu. On souhaite aussi que les terres agricoles le restent, que la vocation de recherche soit maintenue* », avance Tadeg Grall, 22 ans, étudiant de 2^e année, qui participe au blocus.

Lire aussi | [L'arrivée possible du PSG met en émoi un petit village des Yvelines](#)

Ils sont soutenus dans leur action par une intersyndicale réunissant toutes les organisations de l'école (CFDT, CGT, FO, FSU, SUD, UNSA...), de personnels, d'enseignants et de chercheurs. Celle-ci demande, dans un communiqué du 25 mars, « *au nom de la communauté d'AgroParisTech, de surseoir à la vente afin que soient réellement pris en compte les enjeux pédagogiques, historiques, sociétaux, environnementaux et économiques de ce patrimoine public* ».

Vocation de recherche

A Grignon, l'activité d'enseignement agricole remonte au XIX^e siècle, quand Charles X décide de faire de ce château l'Institution royale agronomique de Grignon. Pour les étudiants comme pour la communauté scientifique, habitués à travailler et à vivre dans ce cadre enchanteur, il faut conserver ce patrimoine, qui abrite un arboretum, dont une partie remonte à 1874, ainsi qu'un site paléontologique sur lequel 1 200 espèces de fossiles ont été répertoriées.

Le conseil d'administration d'AgroParisTech avait voté, le 8 avril 2019, des vœux sur les conditions de mise en vente du site. Notamment le souhait que la pérennité du domaine soit respectée. Qu'« *à offre comparable, priorité d'achat soit donnée à un organisme public* ». Et que les engagements de la

« charte paysagère de la plaine de Versailles », à laquelle est soumis Grignon, soient respectés :
« *Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes ; soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré...* »

Pour Romance Ferey et Tadeo Grall, le compte n'y est pas et les éléments environnementaux et agricoles ne sont même pas mentionnés dans les critères fixés par l'Etat. En effet, à l'article 6 de l'appel à projet, « Critère de choix des candidatures », sont évoquées seulement les « *capacités financières d'investissement et les références financières* », ainsi que « *l'organisation, les intentions et la motivation du candidat au regard notamment des enjeux urbains, patrimoniaux et économiques* ».

Le ministre de l'agriculture a proposé un entretien aux étudiants, à condition qu'un accès libre au domaine soit rétabli

Le ministère de l'agriculture considère, lui, que « *les aspects environnementaux sont traités* ». Dans un courrier adressé aux étudiants, le 23 mars, Julien Denormandie, le ministre, leur signifie que, « *comme l'indique l'appel à projet, tout dossier doit comporter une note d'intégration paysagère pour s'assurer que le projet n'impacte pas la nature de la zone* ». Il leur a aussi proposé un entretien, à condition qu'un accès libre au domaine soit rétabli.

Les étudiants ont décidé de maintenir le blocus au moins jusqu'au lundi 30 mars. Ils montent une garde bon enfant, ayant stocké quelques palettes et chaises derrière la grille du château entravée et décorée de banderoles colorées : « *Grignon, non à la privatisation* », « *Vendre = crime contre la biodiversité* »... Ils ont aussi organisé plusieurs manifestations dont la dernière, vendredi 26 mars, a reçu la visite du mathématicien et député de Paris (Ecologie Démocratie Solidarité) Cédric Villani, ou encore de Ghislaine Senée, conseillère régionale Europe Ecologie-Les Verts.



Blocus du domaine d'AgroParisTech, à Grignon (Yvelines), mercredi 24 mars. PHOTO : R. BX.

Projets immobiliers privés

Quatre dossiers sont maintenant en compétition. S'ils n'ont pas été rendus publics, on sait néanmoins qu'il s'agit de deux projets immobiliers privés, l'un porté par Altarea Cogedim, important groupe de développement immobilier (logements, centres commerciaux...), et l'autre par Novaxia, société spécialisée dans la transformation immobilière. Est aussi en lice Grand Paris Aménagement, un opérateur public foncier et « *aménageur durable* » pour l'Île-de-France. Le quatrième projet, seul à avoir été rendu public, qui a les faveurs des étudiants, de la communauté scientifique et de la commune de Thiverval-Grignon, sur laquelle se trouve le domaine, se nomme « Grignon 2026 ».

« Le dossier élaboré par l'Etat est uniquement conçu pour des promoteurs immobiliers », explique Pascal Clerc, du Collectif pour le futur du site de Grignon

Porté par l'association Grignon 2000, créée en 1999 par des anciens élèves, des enseignants-chercheurs de l'AgroParisTech et des amis de Grignon, ce « *projet d'intérêt général* », selon les mots de Pascal Clerc, président du [Collectif pour le futur du site de Grignon](#) – lui-même créé lors de l'affaire du PSG en 2016 –, propose de faire des lieux un centre international de séminaires sur la transition alimentaire, agricole et environnementale, avec structure d'hébergement de 130 chambres. D'autres activités pourraient aussi y être accueillies, tels un musée du vivant, des arômes et parfums, un musée de la vigne, ou encore un centre d'information sur l'eau et la forêt.

« *Le dossier élaboré par l'Etat est uniquement conçu pour des promoteurs immobiliers, avec des tableaux à remplir sur les surfaces de bâtiments, les usages et les revenus escomptés. On comprend qu'il fait le calcul d'éventuels prix de revente par les promoteurs afin de récupérer 50 % de la plus-value. Nous, on veut mettre en avant l'intérêt général et rendre au public ce magnifique parc [interdit aux visiteurs depuis 1999, "pour des raisons de sécurité"]* », explique Pascal Clerc. Pour ce dernier, s'il est normal de prévoir des activités économiques, ne serait-ce que pour entretenir l'important bâti et les terres – l'entretien annuel du site représenterait une lourde charge, entre 500 000 et un million d'euros –, la priorité est de préserver le patrimoine historique, culturel et scientifique, vieux de 200 ans.

Le projet « Grignon 2026 » est aussi porté par la communauté de communes « Cœur d'Yvelines », 31 communes et près de 50 000 habitants. « *Tenue à la réserve, je souhaite néanmoins que le gouvernement retienne un projet d'intérêt général qui préserve la zone naturelle, conserve le superbe parc, et garde l'identité de ce site dédié à l'agriculture et à la recherche* », confie au *Monde* la maire de la petite commune de Thiverval-Grignon, 1 200 habitants, Nadine Gohard.

Il faut maintenant attendre le choix de l'Etat. Les étudiants, dont les cours se poursuivent pour la plupart à distance, restent, eux, mobilisés et espèrent pouvoir encore peser sur les critères qui présideront à la décision finale.

Rémi Barroux

Services

CODES PROMOS

avec Global Savings Group